



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Jeudi 1^{er} octobre 2020]

Date de la convocation
25 septembre 2020
Date d'affichage
2 octobre 2020

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 28
Procurations : 0
Votants : 28

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, *Maires Adjoints*, Christian PERO, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Corinne DARMANI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH *Conseillers*

Absents et représentés :

Absents : Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Alice GAUTREAU, Jean-Marc AGUERRE, Agnès MERONI

Secrétaire de séance : Christelle HARDY

N° 130 / 2020

OBJET DE DELIBERATION : Election des adjoints

Madame le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

A compter du mandat 2020-2026, cette liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal décide de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire, qui doivent comporter, au plus, autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, madame le maire constate que 2 listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire ont été déposées.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 5
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code électoral) : 0
- d) Nombre de suffrages blancs (article L.65 du Code électoral) : 0
- e) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : 27
- f) Majorité absolue : 14

Suffrages obtenus par liste :

BOYER Dominique : 1
RUFFEL Francis : 26

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste qui remporte le scrutin. Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste.

1 ^{er} adjoint	Francis Ruffel
2 ^{ème} adjoint	Christelle Hardy
3 ^{ème} adjoint	Pierre Tranier
4 ^{ème} adjoint	Dominique Hirissou
5 ^{ème} adjoint	Alain Soriano
6 ^{ème} adjoint	Marie Montels
7 ^{ème} adjoint	Eric Piludu
8 ^{ème} adjoint	Claire Villeneuve
9 ^{ème} adjoint	Christian Pero

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 2 octobre 2020